



## Automates pour les cartes journalières en ZONE BLEUE

Les conducteurs et conductrices peuvent désormais acheter leurs cartes de stationnement aux automates suivants:

- Rue des Marchandises, sur le trottoir près du Palais des Congrès
- Petit Marais
- Route de Soleure (en face du cimetière de Boujean)

Ces automates délivrent des cartes journalières pour stationner en zone bleue à Bienne.

Comme auparavant, il est toujours possible d'acheter des cartes journalières dans les offices postaux ou aux guichets de l'Inspection de police.

Les cartes de stationnement pour artisans en service peuvent comme auparavant être achetées auprès de notre accueil, rue Centrale 60.

### Cartes journalières:

- La carte journalière pour zone bleue est valable au maximum 24 heures à compter de l'heure à laquelle elle a été délivrée.
- La carte doit être déposée bien en évidence derrière le pare-brise.
- Le secteur de stationnement doit être indiqué sur la carte journalière.

### Mode de paiement:

- Comptant. L'appareil ne rendant pas la monnaie, le montant exact (pièces) doit être introduit !
- Par carte de crédit.
  - o La carte n'entre pas entièrement dans l'appareil. Elle s'introduit en partie seulement dans le terminal.
  - o Il n'y a pas de code à faire.
  - o Une fois le paiement effectué, l'appareil imprime un reçu.

